

N°27

Date de publication
7 août 2024

Date d'observation
5 août 2024

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- [Maïs](#)
 - Ce bulletin fait état des observations réalisées ce début de semaine sur 19 parcelles du réseau Auvergne (12 dans le Puy-de-Dôme et 7 dans l'Allier).
 - L'Héliothis est toujours actif, tandis que le vol de pyrales se termine sur la grande majorité des parcelles suivies.



Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



- **La note oiseaux :**

Les suivis des 30 dernières années en France, montrent une **chute des effectifs d'oiseaux spécialistes des milieux agricoles** (ex : Alouettes, Perdrix, Pipits, ...), et une relative stabilité ou augmentation chez les espèces généralistes (ex : Pigeons, Corneilles, Pies,...). Pour autant, les systèmes agricoles peuvent accueillir une grande diversité et quantité d'oiseaux, qui **contribuent à son bon fonctionnement, et à la santé des cultures**. Plus d'informations [ICI](#).

- **La note abeilles sauvages :**



La diversité de ce que nous pouvons nommer abeilles, regroupe près de 20 000 espèces dans le monde. Elles incluent les bourdons. Leur importance dans la sécurité alimentaire mondiale est bien établie et des études concernant plusieurs cultures à des échelles locales font consensus : **le rendement baisse lorsque l'abondance et la diversité des pollinisateurs diminuent**. Plus d'information [ici](#).

- **Protection des pollinisateurs : REGLEMENTATION**

Depuis le 1er janvier 2022, les **conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures** ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ces conditions visent aussi bien les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides, ainsi que les adjuvants. Pour plus d'informations : [LIEN](#)

- **La note Flore bords de champs :**



La flore herbacée sauvage des bords de champs est souvent peu considérée, sinon comme potentiel foyer d'adventices des cultures et perte de surface cultivée. Bien gérés, les bords de champs peuvent pourtant **limiter le développement d'adventices et comporter de nombreux atouts agro-écologiques**. Loin d'être marginal à l'échelle du paysage, un réseau de bords de champs herbacés bien formé, est aussi très important pour la biodiversité, la qualité de l'eau et le territoire.



Résistance aux fongicides sur céréales à paille

[Résistance aux fongicides sur céréales à paille - note commune 2024 | Ecophytopic](#)

Ambrosie : une adventice dangereuse pour la santé

[LIEN NOTE NATIONALE AMBROISIE \(ambrosie-risque.info\)](#)

Datura : une plante envahissante en AuRA

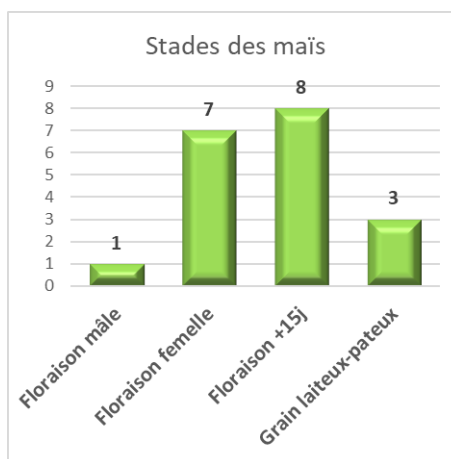
[LIEN FICHE DATURA \(chambres-agriculture.fr\)](#)



Maïs

Stade et état des cultures

Pour les parcelles observées, la moitié des parcelles sont en fleurs, et les autres commencent le remplissage du grain.



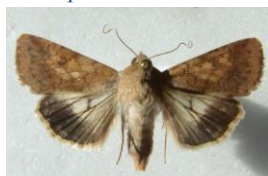
Ravageurs

Bilan des observations

- Héliothis

Identification : l'Héliothis est un papillon de 30 à 40 mm d'envergure, avec un abdomen massif, un thorax et une tête velue. Ses ailes antérieures portent des ponctuations noires. Les ailes postérieures sont bordées d'une bande noire. Les papillons vont pondre leurs œufs sur les soies fraîches.

Papillon d'héliothis



Larves d'héliothis

Piégeage/Observations :

9 parcelles observées cette semaine avec un niveau de capture qui poursuit sa baisse, mais reste l'année avec la plus forte activité du papillon (voir tableau ci-dessous). Des dégâts continuent d'être observés sur les pieds mâles de maïs semence (cornet et panicule) de 2 parcelles de Limagne. (Voir photo ci-dessous).

Captures d'héliothis	Semaine					
	27	28	29	30	31	32
Parcelles	27	28	29	30	31	32
Authezat (Limagne Sud)	21	2		13	3	3
Le Broc (Limagne Sud)	12	2	11	4	26	0
Lurcy-Lévis (Nord Allier)	0		0	0	0	0
Luzillat (Limagne Nord)	10	13	28	0	0	8
Riom (Limagne Nord)		9	2	5	2	1
Rongères (Centre Allier)	21	3	0	0	0	12
Saint-Beauzire (Limagne Centre)			7	2	1	0
Thuret (Limagne Nord)	3	5	4	2		2
Villeneuve-les-Cerfs (Limagne Nord)	2	10	6	4	2	1

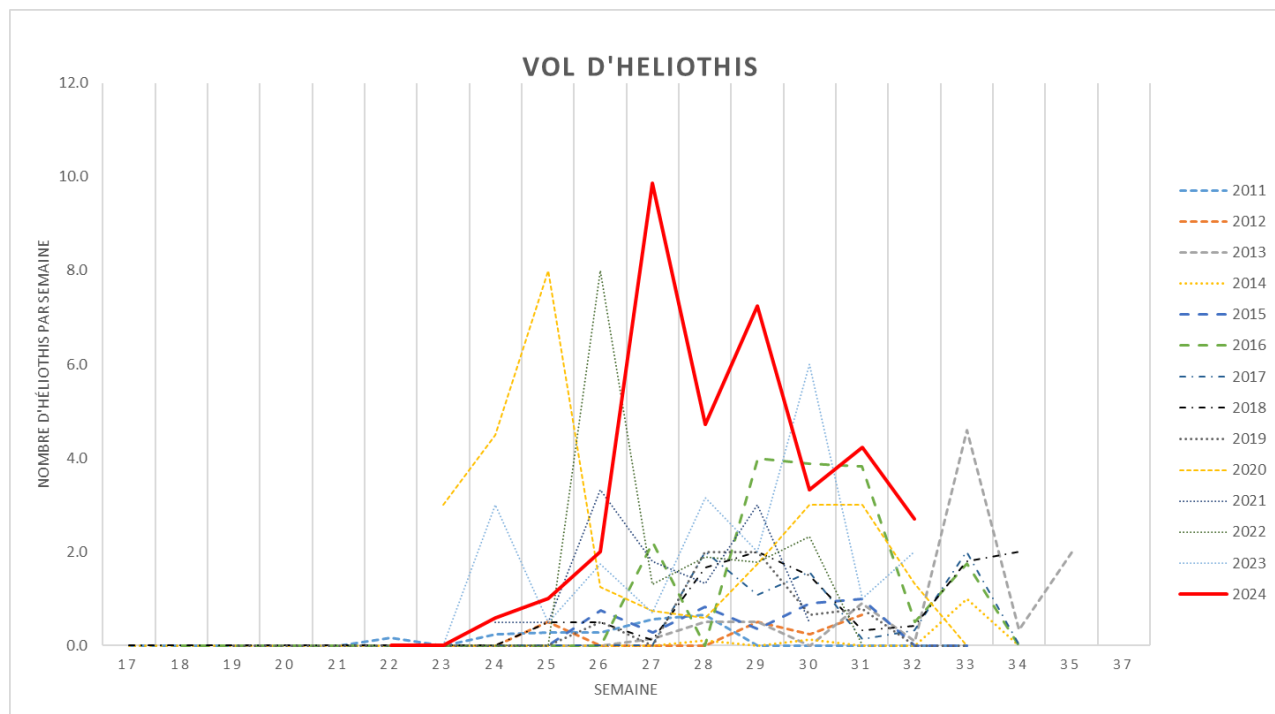
Analyse de risque : il n'existe pas de seuil de nuisibilité vis-à-vis de ce ravageur. La conjonction entre la période de vol des papillons, l'émission des jeunes organes fructifères par une culture et de fortes températures, est le principal facteur de risque d'attaque par l'héliothis. Le maïs semence, du fait d'une floraison souvent décalée par rapport aux autres parcelles de maïs, est plus exposé aux risques. L'héliothis n'a pas une incidence très grande sur la productivité. Du fait de sa valeur ajoutée importante, l'impact quantitatif sur maïs semence peut être important. Son impact sur la qualité sanitaire s'est révélé ces dernières années : les blessures sur épis sont des portes d'entrée pour les spores de Fusarium.



Dégâts de larve



Seuil indicatif de risque : les maïs semences sont en période de risque.



• Pyrale

Identification : le papillon mesure environ 25 mm de large. Les mâles, dont l'abdomen dépasse le bord des ailes repliées, sont plus foncés que les femelles qui sont jaune pâle.



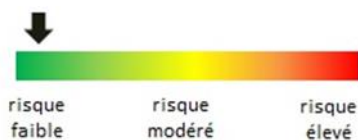
Pyrale du maïs
(photo arvalis)

Piégeage/Observations : sur les 12 parcelles observées cette semaine, 4 parcelles présentent encore entre 1 et 4 captures de papillons, principalement en Limagne nord du Puy-de-Dôme, et ISLE-ET-BARDAIS (voir tableau).

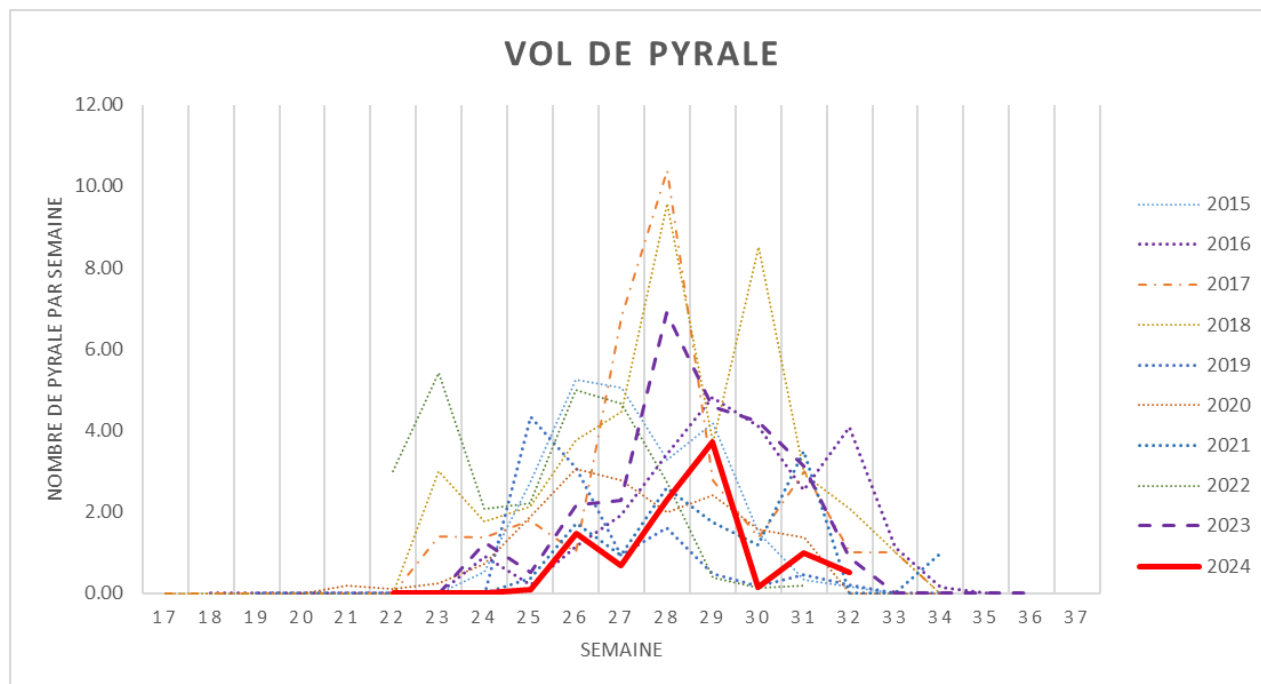
Seuil indicatif de risque : le vol touche à sa fin, et la période de ponte est derrière nous, fin du risque.

Analyse indicative du risque : le pic de ponte est dépassé et l'intensité du vol a été faible cette année (voir graphique ci-dessous)

Captures de pyrales					
Commune	Semaine				
	28	29	30	31	32
Bas-et-Lezat (Limagne Nord)	2	5	1	0	0
Gerzat (Limagne Centre)	1	7	0	0	1
Isle et Bardais (Nord Allier)	3	1	0	0	1
Le Broc (Limagne Sud)	2	0	0	0	0
Limoise (Nord Allier)	0	1	0	0	0
Loriges (Centre Allier)	5	0	0	3	0
Lurcy-Lévis (Nord Allier)	0	0	0	0	0
Malintrat (Limagne Centre)	6	27	0	10	3
Riom (Limagne Nord)	1	3	1	0	1
Rongères (Centre Allier)	3	3	0	0	0
Saint-Beauzire (Limagne Centre)	5	0	0	0	0
St-Pourçain-sur-Besbre (Allier Nord-Est)	2	0	0		0
Thuret (Limagne Nord)	2	4	0		0
Villeneuve-les-Cerfs (Limagne Nord)	4	1	0	0	0



Vols de pyrales pluriannuels



• Sésamie

Identification : le papillon mesure 20 mm les ailes repliées. Les ailes antérieures sont brunes et les ailes postérieures blanches. La chenille complètement développée atteint une longueur de 40 mm. Les chenilles sont de couleur rose pâle quel que soit le stade larvaire et sont dépourvues de poils. La présence de points noirs (les orifices respiratoires) de chaque côté des larves est caractéristique (photo ci-contre).



Sésamie Sesamia nonagrioides adulte et larve

Observation : cette semaine, une parcelle du Centre Allier présente à nouveau deux sésamies piégées (Loriges).

Seuil indicatif de risque : il n'existe pas de seuil de nuisibilité vis-à-vis de ce ravageur. Le risque est particulièrement fort dans les régions où la présence du parasite a été importante l'année précédente et si l'hiver est clément. Le Fusarium section *liseola* est susceptible de se développer à partir des dégâts causés sur les épis par les larves.



Analyse de risque : les dégâts ont lieu principalement sur épi. Le risque est cependant faible du fait du faible nombre de captures dans le réseau.

• Cicadelles vertes

Identification : les larves et adultes réalisent des piqûres, (ponctuations blanches) sur les feuilles de la base des plantes. Les attaques se propagent sur les étages foliaires supérieurs. Conséquence : diminution de la surface foliaire, voire dessèchement précoce des feuilles très attaquées.



Marques de cicadelles

Seuil indicatif du risque : dans la majorité des cas, seules les feuilles de la base de la plante sont atteintes et les conséquences économiques sont nulles à faibles. On considère que la nuisibilité est significative lorsque la feuille de l'épi commence à porter des traces blanches. En cas de pullulation, les pertes peuvent alors atteindre 10 à 15 % du rendement. Cette cicadelle ne transmet pas de virus (voir fiches accidents Arvalis).

Observations : 11 parcelles observées cette semaine. Les cicadelles touchent en moyenne la 9^{ème} feuille, et montent jusqu'à la 15^{ème} feuille au plus haut. Elles sont donc potentiellement au-dessus du futur épi.



Analyse de risque : elles ne présentent un risque que si les feuilles au-dessus de l'épi sont touchées au moment du remplissage du grain, avec une forte surface foliaire touchée. Sur les parcelles de maïs semence observées, les traces blanches ne sont visibles que sur la 7^{ème} feuille ou sur des surfaces foliaires faibles (<2%).

ÉCOPHYTO Tour

Les prochains événements du printemps 2024

Prenez contact avec les animateurs ou avec la chambre régionale d'agriculture pour participer aux événements



Chambre régionale agriculture : virginie.saingery@aura.chambagri.fr
DRAAF : ecophyto.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr



[LIEN](#)

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : Perrine VAURE (CRA AURA perrine.vaure@aura.chambagri.fr, 06 76 24 46 48)

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité.

